

Les trajets domicile-travail : quotidien de la mobilité, ... composant du risque routier professionnel

Hors la part dévolue au télétravail, près de 25 millions de salariés se rendent chaque jour à leur travail et en reviennent, tout au long de l'année et des années durant.

Si distance et temps de déplacement, viennent communément à l'esprit, si coûts et empreinte écologique suivent plus loin, les risques d'accident routier font partie de l'équation à gérer. Car les parcours cumulés sur toute une carrière professionnelle y concourent tôt ou tard. Mais aussi : horaires de l'entreprise à respecter, dépose des plus jeunes enfants scolarisés, rendez-vous du covoiturage, « arrêts-minute » de la vie quotidienne, circulation aux heures de pointe ...

Des statistiques d'accidentalité routière aux citations de presque accidents entre collègues, une évidence s'impose : l'exposition au risque lié au trajet domicile-travail en fait **le premier risque d'accident mortel lié au travail**. Et, sous l'angle de l'entreprise, ce sont 4 millions de journées d'arrêt de travail, la perte d'efficacité en découlant, le poids de la part Trajet dans les charges sociales, etc.

Un **sondage IFOP (*) réalisé pour PSRE**, dans la suite d'un sondage analogue en 2009, dresse constat des pratiques et ressentis sur **cet aspect du quotidien de la vie au travail** :

- 66% utilisent leur voiture personnelle contre 69% en 2009
- 51% des trajets aller durent, en 2019, plus de 25 minutes (contre 37% en 2009)
- 65% reconnaissent prendre des « libertés » avec la sécurité sur leur trajet
- 70% des salariés et employeurs oublient que les accidents sur ces trajets arrivent surtout en tout début de matinée ... bien plus qu'à tout autre moment
- 86% des salariés ont l'impression que leur employeur n'a pas cherché à connaître l'impact des trajets domicile travail ; à vrai dire, 70 % des employeurs le reconnaissent.
- 1 employeur sur 3 déclare s'être intéressé à la sécurité du trajet domicile / travail
- 27% des employeurs déclarent avoir mis en place des actions de prévention de ce risque ... mais 11% seulement des salariés s'en sont aperçus.
- 29% des employeurs font le lien entre les accidents de trajet et la performance de l'entreprise, surtout en matière de recrutement et remplacement des compétences
- la perception des causes possibles d'engagement de la responsabilité de l'employeur en cas d'accident de trajet du salarié, s'est nettement améliorée depuis 2009.

Des mesures à prendre

Si les chefs d'entreprise ont peu d'obligations de sécurité à l'égard des déplacements de trajet domicile-travail, ils peuvent néanmoins réduire les conséquences du risque trajet

- en agissant seul (repas sur place, horaires de travail, promotion des transports collectifs, sensibiliser les salariés...)
- et plus efficacement encore en se groupant au niveau de leur bassin d'emploi/parc d'activités en relation avec les collectivités pour fonder des solutions collectives réalistes en matière de transport, d'infrastructures et même d'aménagement urbain.